



Maulévrier, le mardi 2 décembre 2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Parents d'Elèves du Restaurant Scolaire (A.P.E.R.S.) de Maulévrier se déroulera le

Jeudi 22 janvier 2026 à 20h au Restaurant Scolaire

A l'ordre du jour :

- **Rapport moral par la Présidente**
- **Rapport financier par l'Expert-comptable**
- **Rapport d'activités par la Directrice**
- **Renouvellement des mandats de membres du Conseil d'Administration**
- **Pré-inscriptions pour la rentrée 2026-2027 (première rentrée, changement de commune ou rentrée au collège,...)**
- **Questions diverses**

Pour une meilleure organisation, merci de bien vouloir nous confirmer votre présence via ce lien : <https://forms.gle/chqgKm4QpkND9FMV9> .

Nous vous rappelons qu'au cas où vous ne pourriez assister à cette réunion, vous pouvez vous y faire représenter par un autre membre qui devra être muni d'un pouvoir régulier en complétant le « bon pour pouvoir » joint à ce mail et ce, conformément aux dispositions des statuts.

Sont **membres adhérents** les personnes physiques jouissant de l'autorité parentale, ayant au moins un enfant qui utilise, régulièrement ou par intermittence, les services offerts par l'association. *Ils ont le droit de vote en AG à raison d'une voix par famille.*

Sont **membres actifs** les membres adhérents ci-dessus désignés qui participent activement au fonctionnement de l'association. *Ils ont le droit de vote en AG à raison d'une voix par membre.*

Certains de votre intérêt pour ce que mange votre enfant, nous comptons vivement sur votre présence.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

Aurélie BRIANCEAU
Directrice

Valérie COUTANT
Présidente

POUVOIR

Assemblée Générale Ordinaire Jeudi 22 janvier 2026

Si vous ne pouvez être présent à l'assemblée générale ordinaire, vous pouvez envoyer un pouvoir pour participer aux votes. ATTENTION, ce pouvoir doit être nominatif, libellé au nom d'un membre de l'APERS. Il n'y a qu'un seul pouvoir par famille. Aucune personne ne peut être titulaire de plus de 4 pouvoirs.

A remettre par courrier au restaurant scolaire, pour le jeudi 15 janvier 2026 dernier délai. Les pouvoirs reçus après cette date ne seront pas pris en compte.

Je soussigné(e), Mme, Mr (nom, prénom) : _____

Adresse : _____

membre de L'Association des Parents d'Elèves du Restaurant Scolaire dont le siège est à Maulévrier **donne, par les présentes, pouvoir à :**

Mme, Mr (nom, prénom) : _____
demeurant à _____

pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'A.P.E.R.S., qui se tiendra le jeudi 22 janvier 2026 à 20h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Rapport moral par la Présidente**
- **Rapport financier par l'Expert-comptable**
- **Rapport d'activités de l'établissement par la Directrice**
- **Renouvellement des mandats de membres du Conseil d'Administration**
- **Pré-inscriptions pour la rentrée 2026-2027 (première rentrée, changement de commune ou rentrée au collège,...)**
- **Questions diverses**

et, en conséquence, pour prendre part à toutes discussions et délibérations, prendre connaissance de tous documents, émettre tous votes et, généralement faire le nécessaire.

Fait à....., le.....
(Signature précédée de la mention « **Bon pour pouvoir** ».)